

—Plusieurs corporations civiles ou religieuses étaient exemptes des impôts. Rousseau demande que les impôts soient payés directement par tous les citoyens et repartis proportionnellement aux fortunes et aux revenus.

* * *

Ces vérités aujourd'hui reconnues par tous les esprits éclairés, soulevèrent en 1762, une tempête effroyable contre le républicain Genevois.

D'un autre côté, les hommes de lettres dévoraient le livre. La Sorbonne, dans son jugement, décrit le phénomène en ces termes : " Ce livre, quoique rempli de poison, est recherché avec le plus vif empressement."

Le livre déféré au Parlement, est condamné le 9 juin 1762 et Rousseau accusé d'établir des propositions qui prêtent à l'autorité souveraine, un caractère faux et odieux, et détruisent le principe d'obéissance qui lui est due.

Quelle attitude allait prendre Genève ? Sa position était difficile. La France qui venait de chasser les Jésuites, conçut l'idée d'accorder aux ultramontains une compensation en projetant la destruction de cette fière république par la perte de son commerce et l'établissement à Versoix d'une concurrence à outrance.

Genève se sentant menacée dans ses intérêts, crut détourner le coup en accordant une petite satisfaction à la France. Elle condamna à son tour, l'Emile—cette condamnation qui se comprend à Paris—était une faute grave au double point de vue philosophique et religieux.

* * *

Pour juger de l'importance du livre et de la grandeur des services rendus à la cause de la vérité, il faut se rappeler que l'école philosophique du temps admettait la matérialité de l'âme—Rousseau dont l'éloquence irrésistible entraînait l'opinion—Rousseau qui avait vécu dans l'intimité d'Helvetius, de Diderot, de Condillac, lance tout à coup dans le monde une éclatante protestation contre la philosophie des Encyclopédistes—sachant qu'il va soulever contre lui la plus effroyable tempête.

A Helvetius, qui rabaisse l'humanité au niveau de la brute